

19 oct 2017 -16:00

Appartient à Conseil des ministres du 19 octobre 2017

Fixation du budget global 2017 pour les prestations en matière de spécialités pharmaceutiques

Sur proposition de la ministre des Affaires sociales et de la Santé publique Maggie De Block, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal fixant le budget global en 2017 des moyens financiers pour les prestations en matière de spécialités pharmaceutiques, dans le cadre de l'assurance obligatoire soins de santé.

Le projet fixe le budget global des moyens financiers pour les spécialités pharmaceutiques pour l'exercice 2017 à 4.053,775 millions d'euros. Il prévoit également l'inventaire des mesures d'économies et les mesures positives qui sont reprises dans le budget global pour l'exercice 2017.

Le projet d'arrêté royal est transmis pour avis au Conseil d'Etat.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Maggie De Block, ministre des Affaires
sociales et de la Santé publique
Tour des Finances
Bd du Jardin Botanique 50 boîte 175
1000 Bruxelles
Belgique
<http://www.deblock.belgium.be>